

*Commission parlementaire spéciale
Assemblée Nationale du Québec*

*Mémoire portant sur
Projet de loi 124
Les services de garde éducatifs québécois*

*Présenté par
Richard Cloutier, Ph.D.
Université Laval*

*Nathalie Bigras Ph.D. et Caroline Bouchard Ph.D.
Université du Québec à Montréal*

*Jacques Moreau Ph.D.
Université de Montréal*

Le 16 novembre 2005

Introduction

Madame Carole Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a déposé récemment à l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance. En tant que chercheurs et enseignants universitaires en psychologie du développement et en éducation à la petite enfance, nous sommes heureux de participer à la consultation que la Commission des affaires sociales a organisée sur le projet de loi.

Le bref avis qui suit a été préparé dans des délais très courts. Nous avons choisi de concentrer notre attention sur les enjeux éducatifs de l'importante restructuration du système de garde québécois dont est porteur le projet de loi 124 et les changements de réglementation et de règles budgétaires annoncés qui l'accompagneront.

Les services de garde à l'enfance ont connu une évolution remarquable au cours des dernières années au Québec et nous avons le sentiment que, non seulement la valeur de cette ressource collective n'est pas remise en question, mais que c'est le souci de l'améliorer et de le développer de façon durable qui motive le dépôt du projet de loi.

Nous sommes conscients que les services de garde ont deux clientèles : ils sont destinés à combler les besoins de garde des parents et de la famille, en même temps qu'ils assument la mission essentielle d'offrir aux enfants un milieu sain et stimulant pour leur développement psychosocial. Cette dualité étant reconnue, nul ne contestera le fait que l'enfant est le principal client des services de garde éducatifs à l'enfance.

C'est donc la qualité éducative des services de garde à l'enfance qui nous intéresse principalement ici. Quelles sont les implications de la transformation qui s'annonce pour la qualité éducative des services offerts à l'enfant ? Voilà la question à laquelle notre présentation fait référence.

Dans un premier temps, la notion centrale de qualité sera discutée, en mettant notamment à profit une étude québécoise récente (l'étude « Grandir en qualité », Drouin et coll. 2004). Ensuite, nous nous partagerons la présentation de six enjeux associés aux changements qui sont annoncés.

La qualité éducative, première valeur du service de garde

Le concept de qualité renvoie généralement aux caractéristiques sociales, affectives et physiques de l'environnement du service de garde. Un service de garde de qualité inclurait les éléments suivants : acceptation des différences, capacité de respecter les enfants, interventions en fonction du niveau de développement des enfants, capacité de détecter et de répondre aux besoins des enfants lorsque ceux-ci se manifestent¹. Selon plusieurs auteurs, on conceptualise habituellement la qualité selon deux grandes catégories : la **qualité structurelle** et la **qualité des processus**. La **qualité structurelle** réfère à ce que l'on nomme les **indicateurs globaux de qualité** tels qu'ils se retrouvent dans la réglementation étatique sur les services de garde, comme des éléments susceptibles de prédire le développement de l'enfant. Par exemple, le rapport éducatrice/enfant, la taille des groupes, la formation et l'expérience du personnel seraient, parmi les indicateurs globaux de qualité, ceux le plus souvent liés à la qualité du développement de l'enfant². Par ailleurs, la **qualité des processus** réfère à la qualité des composantes reliées au programme d'activités ainsi qu'aux interactions entre le personnel de garde et les enfants. Parmi celles-ci, notons la chaleur et la sensibilité du personnel de garde ainsi que la capacité d'organiser un environnement physique et social répondant aux besoins des enfants selon leur niveau de développement.

Dans le but de mesurer la qualité des processus de même que les éléments de la qualité structurelle pouvant soutenir la qualité des processus, l'étude *Grandir en qualité 2003*³ réalisée au Québec au printemps 2003, a permis d'identifier les forces et les difficultés du réseau et de proposer des correctifs à apporter afin de bonifier les services offerts à la population du Québec. Elle a sollicité 905 groupes d'enfants, répartis dans environ 650 établissements sélectionnés au hasard parmi la liste des services de garde éducatifs québécois, afin d'en examiner le niveau de qualité (200 services de garde en milieu familial, 128 groupes de poupons en installation de CPE, 228 groupes préscolaires en installation, 128 groupes de poupons et 228 groupes préscolaires en garderie).

¹ Beller, Stahnke, Butz, Stahl & Wessels, 1996; Shuetze *et al.*, 1999.

² Beller *et al.*, 1996; Borge, Hartman, & Strom, 1996; Broberg, Hwang, Lamb & Wessels, 1997; Doherty, 1991; Howes, 1997; Howes, Philips & Whitebook, 1992; Petrogiannis & Melhuish, 1996; Wessels, Lamb & Hwang, 1996.

³ Drouin, Bigras, Fournier, Desrosiers et Bernard, 2004.

Les résultats nous ont permis de constater que les CPE en installation présentent des niveaux de qualité supérieurs à ceux des services de garde en milieu familial et en garderie et ce, pour toutes les dimensions mesurées dans le cadre de l'enquête (figures 1 à 5). On y relève que la proportion de poupons (enfants âgés de moins de 18 mois) fréquentant des garderies de **qualité insatisfaisante** est de 28,5 %, alors qu'en milieu familial cette proportion est de 20,9 % et de 3,4 % en installation de CPE. Des niveaux de **qualité passables** sont observés dans 62 % des garderies, 60 % des milieux familiaux et 36 % des installations de CPE. Enfin, des **bons ou très bons** niveaux de **qualité** sont observés dans 9,5 % des garderies accueillant des poupons, 19,1 % des milieux familiaux et 60,6 % des installations de CPE.

On relève aussi que la proportion des enfants d'âge préscolaire (enfants âgés de 18 mois à 5 ans) fréquentant des services de **qualité insatisfaisante** est de 37,4 % dans les garderies et de 5,5 % dans les installations de CPE. Des niveaux de **qualité passables** sont observés dans 51,9 % des garderies et dans 52,7 % des installations de CPE, alors que des **bons ou très bons** niveaux de **qualité** sont observés dans 10,7 % des garderies et 41,8 % des installations de CPE.

L'examen des résultats aux quatre dimensions (structuration des lieux, structuration des activités, interactions de l'éducatrice avec les enfants et interactions de l'éducatrice avec les parents) mesurant la qualité des services obtenus par les enfants du Québec confirme ces différences entre les divers types de milieux (figures 6 à 10). On note toutefois que certaines dimensions présentent des scores plus faibles alors que d'autres sont plus forts et ce pour tous les types de milieux.

En premier lieu, tous les types de services de garde présentent des scores moyens plus faibles au niveau de la qualité de la structuration des lieux. La structuration des lieux implique des éléments tels que l'aménagement et l'équipement, le matériel disponible pour stimuler toutes les dimensions du développement des enfants et des items liés à la santé et la sécurité. En guise d'illustration, notons que le matériel est jugé insuffisant pour soutenir le développement langagier et psychomoteur. On note aussi que le lavage des mains des éducatrices est insuffisant.

Quant à la structuration des activités, la planification des activités et l'observation des enfants, elles sont souvent absentes et le soutien des enfants dans leur processus d'apprentissage est plus faible. Pour ce qui est des interactions de l'éducatrice avec les enfants, le mode d'intervention démocratique aurait avantage à être mieux compris et appliqué. Ceci permettrait aux éducatrices et les RSG de mieux soutenir les enfants dans la résolution de problèmes et de mieux accompagner les enfants dans la modification des comportements socialement inacceptables. Enfin, la dimension des interactions avec les

parents est la plus satisfaisante de toutes. On y relève toutefois que les informations destinées aux familles dans les garderies auraient avantage à être plus disponibles pour les parents.

Forces et limites des garderies

En moyenne, la qualité d'ensemble des services de garde éducatifs offerts aux poupons et aux enfants d'âge préscolaire est jugée *passable* dans les garderies privées du Québec. Cela signifie que les services y sont satisfaisants au regard des principes du programme éducatif prôné par le MESSF, sans que l'on puisse toutefois les qualifier de *bons*. Ce portrait général traduit la présence de plusieurs points forts dans ces services, mais aussi de nombreuses lacunes suggérant la nécessité de déployer des efforts pour en améliorer la qualité. L'enquête démontre que les pouponnières et les services offerts aux groupes d'âge préscolaire en garderie ont plusieurs forces et faiblesses en commun. Ce constat appelle une réflexion quant à l'opportunité d'élaborer des stratégies d'action élargies ciblant les services offerts aux enfants de ces deux catégories d'âge, qu'il s'agisse de l'ajout de matériel adéquat pour favoriser le développement global des enfants, de mesures favorables à une pratique adéquate de la planification des activités ou encore d'un suivi plus étroit des aspects de santé et de sécurité. Par ailleurs, on note également la présence de points faibles propres à l'un ou l'autre des types de services. Des interventions plus spécifiques pourraient alors être envisagées ; par exemple, pour encourager la tenue de périodes de réflexion ou de retour sur les activités dans les groupes d'enfants d'âge préscolaire, ou pour soutenir l'application du mode d'intervention démocratique en fournissant aux enfants du soutien pour les aider à résoudre leurs problèmes par eux-mêmes.

Forces et limites des services de garde en milieu familial

L'enquête *Grandir en qualité 2003* a permis de constater que la qualité d'ensemble des services de garde offerts aux enfants en milieu familial est *passable* par rapport aux principes véhiculés par le programme éducatif mis de l'avant par le MESSF. Ce résultat indique qu'en général, les services sont jugés satisfaisants sans que l'on puisse toutefois les qualifier de *bons*. Il traduit la présence, d'une part, de plusieurs points forts sur lesquels les RSG pourront miser dans le futur et, d'autre part, de lacunes nécessitant des mesures correctives pour atteindre les objectifs de qualité. Ainsi, parmi les forces, celles notées sur le plan des habiletés relationnelles des RSG avec les enfants et avec les parents, de même que le respect des aspects sanitaires entourant les repas et les collations des enfants, pourraient être soutenues par des mesures d'incitation ou des activités favorisant le maintien des compétences. Quant aux faiblesses, diverses stratégies pourraient être envisagées, avec un effet positif attendu sur la qualité. Pensons, par exemple, à l'acquisition

de matériel adéquat pour favoriser le développement global des enfants, au soutien offert aux RSG pour la planification des activités et l'observation des enfants ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de suivi plus étroit de certains aspects relatifs à la santé et à la sécurité.

Forces et limites des installations de CPE

Grâce à l'enquête *Grandir en qualité 2003*, on constate en moyenne que les services en installation de CPE satisfont aux principes du programme éducatif promulgué par le MESSF, la qualité d'ensemble étant jugée *bonne* dans les pouponnières et *passable* dans les groupes d'âge préscolaire. Ce portrait général résulte de la présence, d'une part, de nombreux aspects positifs dans l'environnement de garde éducatif offert aux enfants, notamment chez les poupons, et, d'autre part, de points faibles appelant des améliorations. La plupart des forces et des lacunes relevées dans les installations de CPE caractérisent tant les services offerts aux groupes de poupons que ceux dispensés aux enfants d'âge préscolaire. Par contre, quelques-unes sont spécifiques aux uns ou aux autres. Cela suggère que, parmi les mesures visant le maintien et l'amélioration de la qualité éducative, certaines pourraient faire partie d'une stratégie d'ensemble visant ces deux types de services ; par exemple, l'ajout de matériel adéquat pour stimuler le développement des enfants, plus particulièrement pour la dimension langagière, ou un suivi plus étroit des aspects de santé et de sécurité. Par ailleurs, des actions plus ciblées seraient aussi bienvenues, tel un soutien accru de la planification des activités dans les pouponnières et de la valorisation du jeu dans les groupes d'âge préscolaire.

Les résultats de l'enquête *Grandir en qualité 2003* illustrent toute la pertinence d'un renforcement du processus d'appropriation du programme éducatif pour l'atteinte d'une meilleure qualité éducative dans les garderies privées, les services de garde en milieu familial et les installations de CPE. Ce défi pourrait être relevé grâce à l'implication soutenue non seulement du personnel éducateur, des gestionnaires et des propriétaires de services, mais aussi des associations, des ministères et autres organismes gouvernementaux concernés et des milieux de formation. À cet égard, le rapport de l'enquête constitue un outil de référence puisqu'il fournit un portrait détaillé de la qualité éducative dans tous les types de services de garde (garderies privées, services de garde en milieu familial, CPE en installation) et souligne les caractéristiques de l'environnement de garde susceptibles de l'améliorer. Le rapport a aussi permis de soulever une série de pistes d'intervention visant à hausser la qualité des services.

En voici un bref résumé :

- Soutenir les forces observées par des investissements continus et intervenir rapidement pour favoriser la formation continue, en particulier pour les éducatrices en garderie et les responsables de services de garde en milieu familial, sur le plan de la structuration des lieux (aménagement et pratiques liées à la santé et sécurité), de la planification des activités, de l'observation des enfants et de la valorisation du jeu.
- Valoriser davantage la scolarisation dans des domaines spécialisés de l'éducation à l'enfance dans tous les types de services et en particulier en garderie et en milieu familial. Ceci pourrait se faire en haussant progressivement le niveau de formation initiale exigé pour les responsables de services de garde en milieu familial et en exigeant que deux éducatrices sur trois aient une formation reconnue pour travailler en garderie.
- Encourager et appuyer la tenue plus fréquente et plus longue d'activités visant le perfectionnement des éducatrices et des RSG et le partage des connaissances et des expériences, par le biais de réunions et de rencontres informelles. Ces activités devraient d'abord couvrir les faiblesses identifiées dans le rapport, soit la structuration des lieux, la planification et l'observation.
- Préserver des conditions de pratique favorables au métier d'éducatrice, de RSG ou de gestionnaire de service de garde afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'expertise de personnel expérimenté, caractéristique associée à des niveaux de qualité supérieurs. Mettre en place des mesures pour éviter le roulement de personnel.
- Adopter des mesures appropriées pour soutenir davantage la qualité dans les services de garde situés dans des environnements socioéconomiques moins favorisés.

Six observations concernant les enjeux éducatifs de la transformation reliée au projet de loi 124

L'étude résumée plus haut et publiée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) nous permet d'affirmer que le niveau de qualité éducative des services de garde québécois a réellement besoin d'être soutenu et que les services ne pourraient subir de pression supplémentaire sans conséquences négatives. C'est dans ce contexte que nous formulons maintenant six observations entourant la transformation apportée par le projet de loi 124 et les changements de réglementation annoncés.

1^{re} observation : Le réseau s'apprête à vivre une transition organisationnelle majeure

Un des changements les plus importants proposés dans le projet de loi 124 consiste à déplacer la coordination des services en milieu familial depuis les CPE, comme nous les connaissons maintenant, vers des « bureaux coordonnateurs » de la garde en milieu familial. Ces bureaux n'existent pas actuellement et devront être mis en place. La diffusion de l'information dans la communauté à leur sujet, la planification de leur répartition, leur reconnaissance selon des critères annoncés, la réorientation des ressources humaines, le démarrage des bureaux, la mise en place d'un suivi en ce qui a trait à leur fonctionnement, la réaffectation des locaux, voilà autant d'exemples d'opérations nouvelles à assurer dans le contexte de la transition. Les CPE, comme les services en milieu familial, n'y échapperont pas.

Une telle transition ne peut réussir sans des ressources supplémentaires spécifiquement destinées à soutenir le passage, l'adaptation au changement. Dans le domaine des services de garde, lorsqu'une tension supplémentaire est imposée aux ressources disponibles, la qualité de l'offre faite aux enfants en subit les conséquences. Or, nous apprenons maintenant que non seulement le réseau n'aura pas de soutien spécifique pour l'accompagner dans cette transformation organisationnelle majeure, mais qu'il devra subir, en même temps, une coupure de l'ordre de 50 millions de dollars. Il nous apparaît que ce pairage d'une coupure avec la transformation organisationnelle est une erreur dont les enfants, les parents et le personnel éducatif vont faire les frais.

2^e observation : Soutien offert par les bureaux coordonnateurs

Tel que mentionné ci-haut, la restructuration de la garde en milieu familial passe par la création de bureaux coordonnateurs qui en assureront la gestion. Dans le projet de loi 124, il est précisé que le rôle de ces bureaux coordonnateurs visera à soutenir la formation et le perfectionnement des RSG, à offrir un soutien pédagogique et spécialisé sur demande, ainsi qu'à répartir les places subventionnées selon les besoins des parents. Nous sommes

conscients de certains avantages que peut entraîner une telle mesure, notamment en ce qui a trait à l'atteinte d'une masse critique. Toutefois, nous voulons aussi vous exprimer nos craintes.

Ce sont 130 bureaux coordonnateurs qui géreront en moyenne 107 RSG et 630 places en milieu familial. Dans ce contexte, et au regard des responsabilités qui seront conférées aux bureaux coordonnateurs, il faut assurer la garantie d'un minimum de soutien offert aux RSG. Nous nous interrogeons sur la signification de la mention « sur demande » qui est faite au regard du soutien. Dans quel délai pourront-elles en bénéficier ? Comment les trois visites annuelles obligatoires se répartiront-elles dans l'année ? Les RSG qui accueillent des enfants en difficulté seront-elles privilégiées au regard du soutien offert ?

Nous anticipons que le report des réévaluations aux trois ans ne suffira pas pour identifier les besoins de soutien des RSG, ou même d'effectuer un contrôle minimal de la qualité des services de garde en milieu familial. Comme l'ont souligné plusieurs études⁴, le soutien offert au RSG est essentiel au maintien de la qualité des services de garde éducatifs, en ce qu'il assure la poursuite du processus d'appropriation du programme éducatif et de ses applications. Il permet également une plus grande cohérence dans les interventions, ainsi qu'une plus grande motivation et implication dans leur milieu. Sans un soutien suffisant, le milieu familial se retrouvera plus isolé, et les enfants aussi.

3^e observation : La flexibilité par une pression accrue sur les ressources

Un des objectifs de la réforme des services de garde éducatifs, par la réglementation en marge de la loi, est d'augmenter la souplesse de l'offre faite aux parents. Même si les dispositions destinées à promouvoir une telle souplesse ne sont pas toutes connues, il semble que l'incitation à offrir des services selon des fenêtres temporelles plus grandes soit la principale avenue envisagée.

En milieu familial par exemple, nous savons que le service peut offrir une plage de dix heures par jour, ce qui implique que la famille responsable du service familial peut accueillir des enfants pendant 50 heures par semaine. En plus de cela, la réglementation annoncée favorisera l'offre de la garde à la demi-journée, la garde intensive, la garde saisonnière, la garde à horaire non usuel, la garde pour une période de 48 heures, la garde d'enfants d'âge scolaire subventionnée et non subventionnée.

On indique que les responsables de services de garde (RSG) en milieu familial seront libres d'offrir (ou non) ces options. La plupart de ces services de garde « moins typiques » sont déjà possibles (ils ne sont pas interdits) mais ils ont connu une baisse au

⁴ Coutu *et al.*, 2000; Japel, Tremblay et Coté, 2005; Drouin *et al.*, 2004

cours des dix dernières années : l'offre de services à horaires atypiques a eu tendance à diminuer significativement. On ne connaît pas encore la nature des incitatifs mais on sait que cela se fera à partir de la même enveloppe financière, sans ajouter d'argent pour motiver l'ouverture.

Il nous apparaît évident qu'une telle pression supplémentaire sur les RSG, sans soutien additionnel, constitue une menace à la dimension éducative du service de garde, sans parler des enjeux de sécurité simple que comporte l'accueil simultané d'enfants d'âge scolaire et de tous petits dans une même ressource familiale.

4^e observation : *Le vrai problème d'accessibilité se trouve dans les listes d'attente*

La réforme envisagée dans la foulée du projet de loi et de la nouvelle réglementation se donne pour objectif d'augmenter l'accessibilité. Or, les mesures envisagées passent davantage par la souplesse de l'horaire de la garde que par une véritable attaque des listes d'attente, le premier *locus* du problème d'accessibilité à nos yeux. Si nous estimons louable l'objectif d'atteindre 200,000 places reconnues à court terme, le problème d'accessibilité se mesure avec le nombre d'usagers qui n'ont pas de services et qui sont en attente d'une place. Dans la mesure où les services de garde de qualité sont un levier éducatif significatif, force est de constater qu'une proportion trop grande d'enfants en sont encore privés, le seuil de 200,000 places n'étant qu'une étape dans le parcours vers une véritable accessibilité.

5^e observation : *Le risque d'amplifier le manque d'équité par une pression accrue sur les ressources*

Une des intentions importantes de la réforme projetée est de faire en sorte que chacun des partenaires des services de garde soit traité équitablement. Madame la ministre Thériault disait, dans son allocution du 29 octobre devant l'Assemblée générale annuelle de l'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec, « Nous voulons qu'il n'y ait plus, dans le réseau, de partenaires mal aimés ». On peut se demander si la distance structurelle nouvelle qui séparera les services en installation de ceux offerts en milieu familial n'augmentera pas la différence de qualité éducative entre les zones de services. Étant donné les différences déjà connues sur le plan de la formation des éducatrices et de la programmation éducative d'une zone à l'autre, quels sont les dispositifs qui seront mis en place pour éviter que l'on ne s'enfonce dans un réseau à deux ou à trois vitesses ? Comment s'assurera-t-on que l'enfant reçoit des services de qualité comparable, sans égard au fait qu'il fréquente un service en installation à but lucratif ou sans lucratif ou un service de garde familial ? Dans le projet de transformation, on ne s'attaque pas à ces obstacles réels à l'équité.

Si, dans le projet, on peut percevoir la volonté de mieux orienter le soutien disponible vers les services familiaux via des bureaux coordonnateurs vivant moins de morcellement (avec par exemple le passage de 880 CPE à environ 130 bureaux, au total) et atteignant une masse critique plus grande de services (environ 107 RSG par bureau de coordination, donc \pm 600 places à gérer par bureau), on peut s'inquiéter du fait que ces changements ne seront pas accompagnés de ressources supplémentaires. Par conséquent, les milieux les mieux nantis seront vraisemblablement plus en mesure de faire face au stress de la transition que les zones plus défavorisées. Il est plausible de croire que les enfants de milieux défavorisés, déjà plus à risque, absorberont davantage de tension que ceux de milieux favorisés, sans qu'il y ait de mécanismes prévus pour compenser cet impact différentiel du changement⁵. L'équité ne peut être que desservie dans ce cas s'il n'y a pas de mesure compensatrice en fonction du niveau socio-économique.

De même, face aux incitatifs destinés à promouvoir la souplesse des heures d'ouverture en milieu familial, nous pouvons anticiper que les actions qui seront mises de l'avant auront davantage d'impact sur les RSG moins favorisés, et augmenteront la pression sur la qualité des services qu'elles offrent à leur clientèle généralement moins favorisée aussi. Encore ici, l'équité dans la qualité des services ne peut être que desservie s'il n'y a pas de mesure compensatrice en fonction du niveau socio-économique.

6^e observation : Absence de législation concernant la formation

La formation, alliée au soutien, est un des principaux déterminants de la qualité des services de garde. Or, il est plutôt inquiétant de constater que le projet de loi 124 qui fait la promotion de la qualité, n'ait pas de mesures par rapport à la formation. Cette question est d'autant plus préoccupante si l'on considère les résultats de l'étude *Grandir en qualité* qui démontre que la formation des RSG est significativement corrélée avec la qualité de leurs services de garde éducatifs. En outre, il a été démontré que lorsque les RSG détenaient une formation de niveau postsecondaire dans le domaine de l'éducation à l'enfance (niveau collégial ou universitaire), ces dernières offraient des services de qualité supérieure à celles qui n'en détenaient pas. Par ailleurs, la formation continue semble aussi contribuer à la hausse des niveaux de qualité offerts par les RSG. En effet, lorsque ces dernières avaient suivi au moins 12 heures de formation dans l'année précédant l'enquête, leur service de garde en milieu familial présentait un niveau de qualité plus élevé que les RSG qui n'avaient pas suivi ce type de formation continue. En tant que professeurs auprès des RSG et psychologues du développement qui se préoccupent de l'impact de la formation sur l'éducation des enfants, nous réclamons des dispositions législatives entourant la formation des RSG.

⁵ CLOUTIER, R. • L. CHAMPOUX • C. JACQUES, 1997.

Conclusion

Il nous apparaît que le projet de loi et la réglementation annoncée créeront une pression sur les services qui aura pour conséquence d'affecter négativement la qualité de la garde éducative à l'enfant. La réforme doit être accompagnée d'un soutien suffisant pour garantir la qualité à travers le changement, mais ne doit surtout pas être accompagnée de coupures de ressources. Le projet de loi propose des avenues qui auront pour effet d'isoler davantage le milieu familial des CPE en installation, créant ainsi des services à plusieurs vitesses. Les études en développement de l'enfant nous montrent que la qualité de l'environnement est significativement associée à la qualité du développement du jeune enfant. Nous croyons que les mesures proposées sont susceptibles d'affecter de manière importante la qualité des services de garde dans les zones plus vulnérables, notamment en milieu familial et dans les milieux défavorisés.

Dans le contexte sociodémographique actuel, les services de garde éducatifs à l'enfance représentent un acquis extrêmement important et auprès duquel des investissements majeurs sont consentis par le Québec. La réforme importante que porte le projet de loi 124 menace la valeur éducative fragile du réseau si elle n'est pas accompagnée de garanties sérieuses de protection de la qualité. Les bénéfices importants de l'entente fédérale-provinciale récente sur les services de garde doivent être mis à contribution dans cette entreprise. Sans de telles garanties, le projet nous semble aller dans la mauvaise direction.

Références

- Beller, Stahnke, Butz, Stahl, & Wessels, 1996 ; Beller, E. K., Stahnke, M., Butz, P., Stahl, W., & Wessels, H. (1996). Two measures of the quality of group care for infants and toddlers. *European Journal of Psychology and Education, XI*, 151-167.
- Borge, A. I. H., Hartmann, A., & Strom, C. (1996). The Norwegian perspective on issues of quality in day care. *European Journal of Psychology and Education, XI*, 129-137.
- Broberg, A. G., Hwang, C. P., Lamb, M. E., & Wessels, H. (1997). Effects of day care on the development of cognitive abilities in 8-year-olds : A longitudinal study. *Developmental Psychology, 33*, 62-69.
- Cloutier, R., L. Champoux, C. Jacques (1997). « La pauvreté des familles et le fonctionnement de la garderie : un point de vue tiré de la recherche ». Tochon, F.V. *Éduquer avant l'école : l'intervention préscolaire en milieux défavorisés et pluriethniques*. Montréal, Paris, Presses de l'Université de Montréal, De Boeck Université. Collection Éducation et formation pratique.
- Coutu, Sylvain, Suzanne Lavigueur, Diane Dubeau, Geneviève Tardif, C. Harvey. (2000). Les familles de garde, un lieu de prévention des problèmes de développement et d'adaptation sociale des enfants. *Revue Canadienne de l'Étude en Petite Enfance* 18. 3, 73-76.
- Doherty, G. (1991). *Quality matters in child care*. Huntsville, Ontario : Jesmond Publishing.
- Drouin, C., Bigras, N., Fournier, C., Desrosiers, H. et Bernard, S. (2004). *Grandir en qualité 2003. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 597 p.
- Howes, C. (1997). Children's experiences in center-based child care as a function of teacher background and adult : child ratio. *Merrill-Palmer Quarterly, 43*, 404-425.
- Howes, C., Phillips, D. A., & Whitebook, M. (1992). Thresholds of quality : Implications for the social development of children in center-based child care. *Child Development, 63*, 449-460.
- Japel, C., Tremblay, R.E. et Côté, S. 2005. « La qualité, ça compte ! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde ». *Choix IRPP* 11 (4).
- Petrogiannis, K., & Melhuish, C. E. (1996). Aspects of quality in Greek day-care centres. *European Journal of Psychology and Education, XI*, 177-191.
- Wessels, H., Lamb, M. E., & Hwang, C. P. (1996). Cause and causality in daycare research : An investigation of group differences in Swedish child care. *European Journal of Psychology and Education, XI*, 231-245.

Figure 1 – Qualité d'ensemble pour les poupons de garderie à but lucratif, Québec, 2003

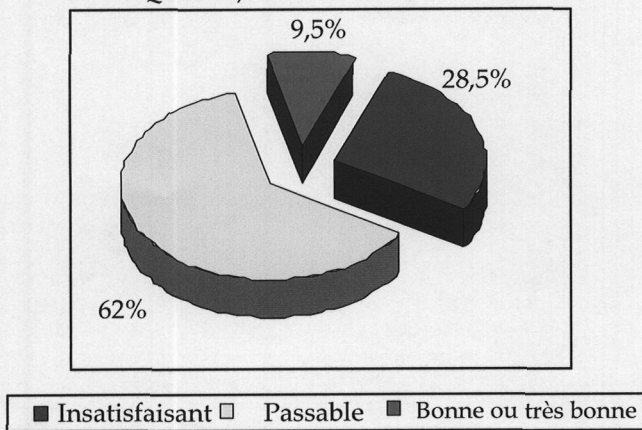


Figure 2- Qualité d'ensemble pour les poupons en installation de CPE, Québec, 2003

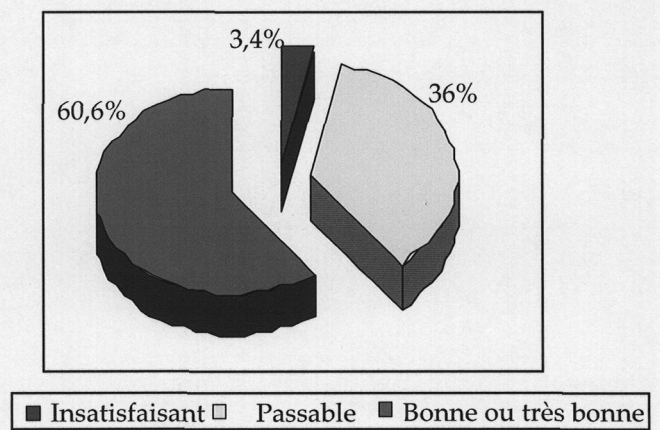


Figure 3 – Qualité d'ensemble pour les services de garde en milieu familial, Québec, 2003

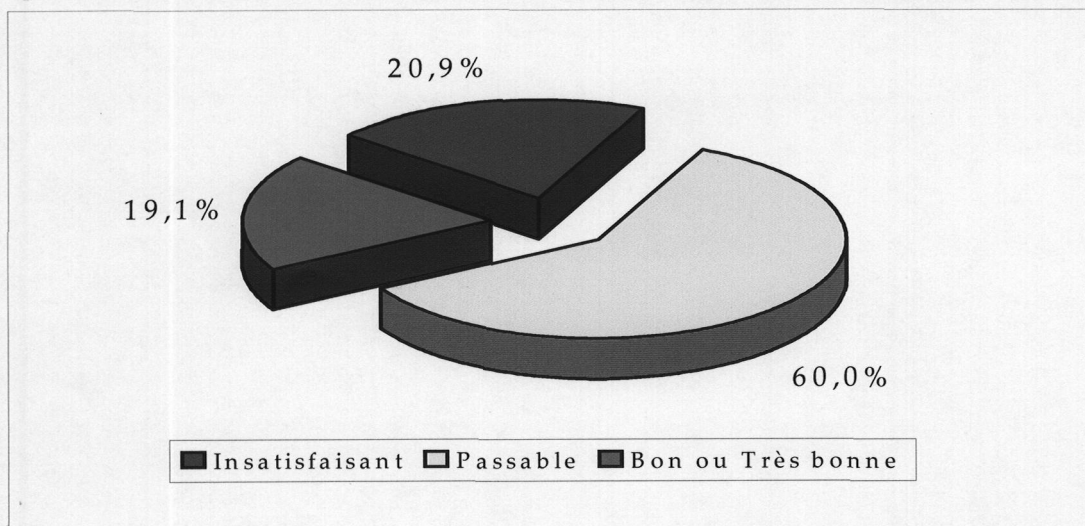


Figure 4 – Qualité d'ensemble pour le préscolaire des garderies à buts lucratif, Québec, 2003

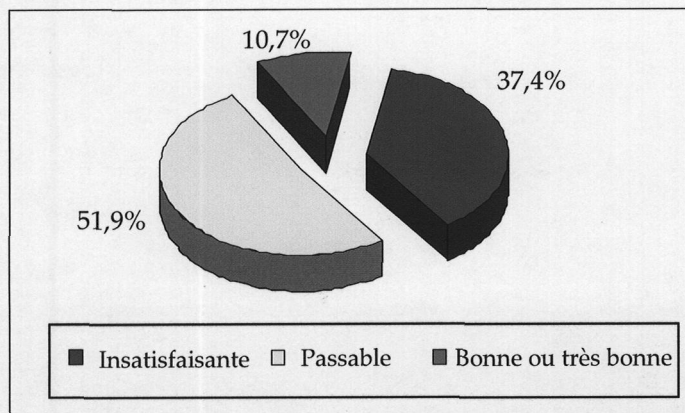


Figure 5 – Qualité d'ensemble pour le préscolaire des CPE en installation, Québec, 2003

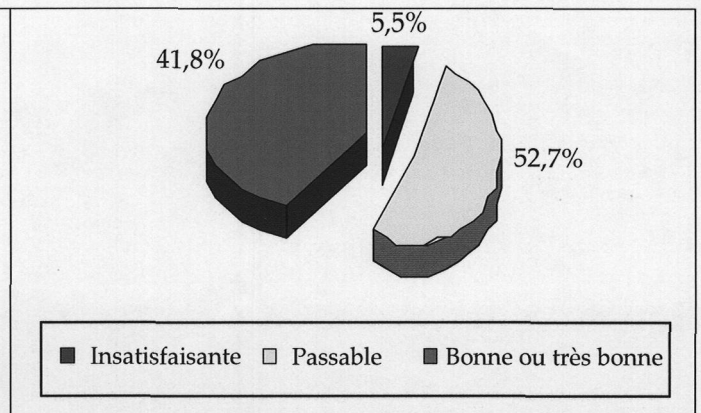


Figure 6 - Répartition des poupons dans les garderies privées selon le niveau de qualité des services offerts par dimension, Québec, 2003

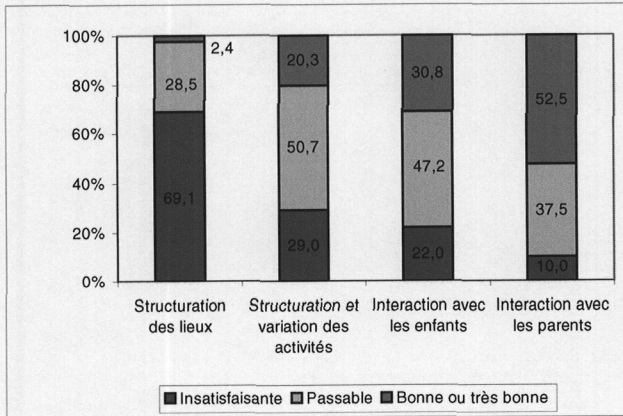


Figure 7- Répartition des poupons en installation de CPE selon le niveau de qualité des services offerts par dimension, Québec, 2003

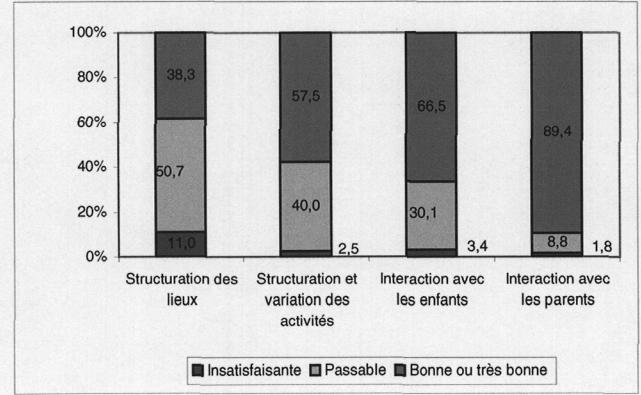


Figure 8 - Répartition des enfants en milieu familial selon le niveau de qualité des services offerts par dimension, Québec, 2003

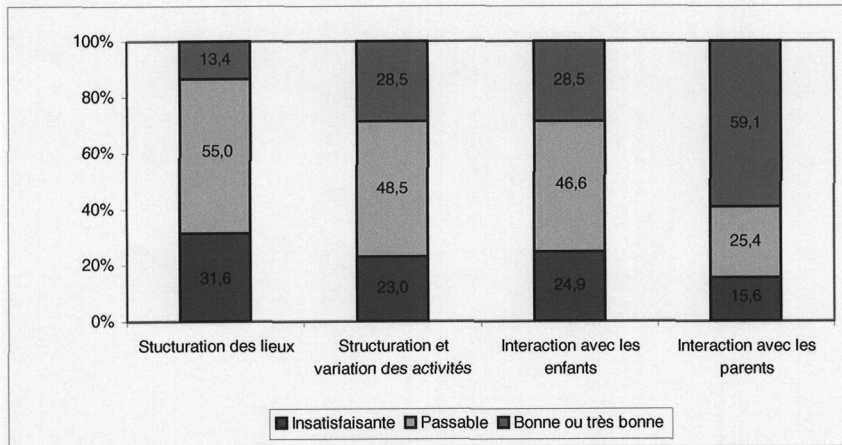


Figure 9 - Répartition des enfants d'âge préscolaire dans les garderies privées selon le niveau de qualité des services offerts par dimension, Québec, 2003

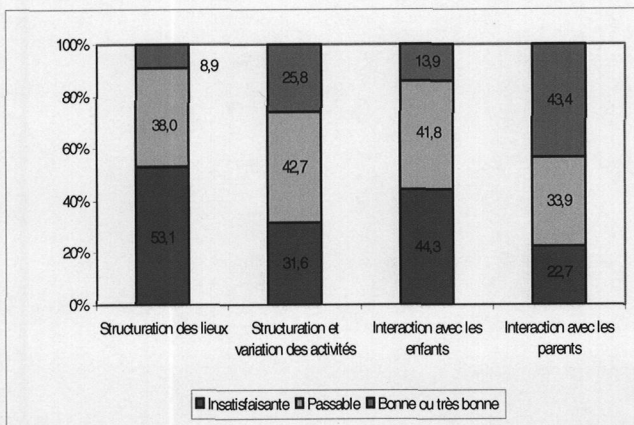


Figure 10 - Répartition des enfants d'âge préscolaire en installation de CPE selon le niveau de qualité des services offerts par dimension, Québec, 2003

